

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE
SESSION 2020

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378892

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : SHSA Recrutement effectué au titre de : <ul style="list-style-type: none">- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>
--	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
184 avenue de LUMINY – case 924 –
13288 Marseille cedex 09

Missions et activités principales

L'ENSA recrute un (e) enseignant (e) chercheur (e) ayant une compétence dans le domaine SHSA, discipline SHS

Il est attendu de l'enseignant (e) recruté·(e) une expérience confirmée en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'anthropologie, la sociologie ou la science politique.

Cette expérience devrait lui permettre d'inscrire pleinement ses enseignements dans la pédagogie développée au sein de l'établissement. Des temps d'enseignement sont dédiés aux croisements disciplinaires.

Ses missions principales sont notamment les suivantes :

- Charges pédagogiques

L'enseignant·(e) interviendra dans les enseignements de licence et master en formation initiale et en formation professionnelle continue.

En premier cycle, il s'agira d'assurer des cours magistraux et des TD en L1, L2, L3 avec les autres enseignant·(es) en SHS. En première année, une initiation au décryptage des réalités sociales et territoriales et leurs représentations est proposée dans le CM « Anthropologie des transformations socio-spatiales ». L'objectif est de sensibiliser les étudiant·(es) aux apports théoriques, empiriques et méthodologiques des sciences humaines et sociales dans l'analyse de la transformation urbaine.

En deuxième et troisième années, il s'agira d'approfondir les acquis de la première année en portant une attention particulière aux notions d'espaces publics et privés. L'enseignant·(e) aura la possibilité d'intervenir dans deux cours magistraux qui interrogent les notions d'espaces publics (L2) et privés (L3). Il/Elle participera également aux TD

associés au studio de projet de 2^{ème} année qui ont pour vocation de familiariser les étudiant·(es) avec les techniques qualitatives de terrain (observation in situ, relevé habité, entretien, questionnaire, etc.) et d'interroger les notions d'espace(s) public(s).

En troisième année, il/elle prendra part également à l'enseignement d'Analyse urbaine. Cet enseignement, pluridisciplinaire, vise à approcher la complexité de la ville à travers une étude de terrain permettant de mobiliser, outre les cours d'analyse urbaine, différents enseignements : socio-anthropologie, géographie et paysage, histoire de la ville et du territoire.

En fonction des besoins du programme, il/elle pourra être appelé·(e) à proposer une option qui permettra aux étudiant·(es) d'approfondir l'enquête de terrain et un regard socio-anthropologique sur les modes d'habiter contemporains. Sensibilisé·(es) aux questions sociétales actuelles, ils/elles seront également plus aptes à établir un diagnostic accompagnant le projet.

En deuxième cycle, l'enseignant·(e) concentrera avant tout ses interventions dans deux Domaines d'études "Soutenabilité et hospitalité : Bien Vivre" (DE4) et "Architecture, processus et partage" (DE2), en participant à leurs séminaires ainsi qu'éventuellement à leurs cours et TD exploratoires. Il participera notamment au séminaire "(In-)hospitalité des lieux ?" (DE4). Ce séminaire intègre une approche architecturale, urbanistique et ethnographique en proposant une réflexion pluridisciplinaire sur la manière de (d)écrire les milieux observés.

L'enseignant·(e) interviendra également dans le séminaire « Corps, ville et patrimoine : filmer, écrire » (DE2). Ce séminaire interroge le rapport vécu et perçu à la ville et au patrimoine habité, du ressenti à l'échelle corporelle jusqu'aux imaginaires collectifs. Il croisera le récit écrit et l'image, à travers le cinéma.

Dans les différents séminaires, il/elle devra encadrer les étudiant·(es) dans la production et rédaction d'un travail personnel (TPE) qui pourra aboutir en un TPE-Recherche en fonction du potentiel du travail et des souhaits des étudiant·(es). Dans cette perspective, l'enseignant·(e) contribuera à l'enseignement d'Initiation à la recherche.

En Formation Professionnelle Continue (FPC), l'enseignant·(e) assurera le cours d'anthropologie de l'espace habité. Cet enseignement a pour but de sensibiliser les étudiant·(es) au champ des sciences humaines et sociales et du rapport que les sociétés humaines ont à leur milieu.

- Charges scientifiques

Une participation active à la vie scientifique de l'établissement en œuvrant au sein d'une équipe ou d'un laboratoire de l'ENSA de Marseille serait souhaitable. La personne recrutée sera encouragée à porter des échanges et des collaborations pédagogiques avec d'autres écoles et laboratoires de recherche et à développer des relations avec différents partenaires territoriaux. Il/elle participera au co-encadrement de doctorants.

- Autres tâches

Participation aux jurys et aux réunions pédagogiques ainsi que l'encadrement des rapports d'étude de Licence. Participation à la vie de l'école (commissions ou/et groupes de travail). Contribution à l'orientation des étudiant·(es).

Charges horaires d'enseignement et de recherche

En application de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des maîtres de conférences et des professeurs des écoles d'architecture, « *le temps de travail de référence des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :*

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ».

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir, proposer et organiser la mise en œuvre d'enseignements en accord avec le programme pédagogique établi.

Être doté(e) d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires.

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

En licence, l'enseignant(e) fera partie de l'équipe pédagogique SHS.

L'enseignant(e) contribuera principalement aux Domaines d'études de Master "Soutenabilité et hospitalité : Bien Vivre" et "Architecture, processus et partage".

L'enseignant(e) développera ses recherches au sein d'un laboratoire de recherche en ENSA.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

- Justifier obligatoirement d'une expérience de recherche.

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

[1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit

années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires, les manifestations et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

L'identité pédagogique de l'Ecole se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Histoire et Société est elle-même composée de cours magistraux et d'un TD pluridisciplinaire associé au projet.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (DE) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de

l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios **de projet**, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'Etat d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

PROJECT(s) aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design, des arts et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscales en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette. Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

--

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
direction@marseille.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr

Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : veronique.roblin@marseille.archi.fr

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Marseille